



Madame, Monsieur,

Le bureau national de la CGC-CMA vous souhaite une bonne et heureuse année 2022. Tous nos vœux de santé pour vous, vos familles et vos proches.

Nous quittons l'année 2021 marquée par la régionalisation et le renouvellement général des élus de chambres de métiers et de l'artisanat. Notre syndicat est régulièrement intervenu pour défendre vos intérêts et accompagner les salariés dans des contextes anxiogènes des restructurations régionales.

Le premier semestre 2022 appelle un premier bilan de cette mutation. Nous sommes mobilisés pour intervenir dès la publication des bilans sociaux et bilans financiers. Nous relevons trop de disparités territoriales et allons sensibiliser les directions régionales sur les leviers de pilotage qui existent et qui ont été renforcés par la validation en CPN52 du 1er juillet 2021. Il est faux de dire que la rémunération est un enjeu uniquement national car le sous-emploi des promotions au choix et au grand choix impacte fortement la carrière des agents. Nous défendrons l'idée d'un engagement chiffré et d'une orientation politique pour soutenir l'homogénéisation intra régionale. Il est nécessaire pour nous de former un rétro-planning pour régler rapidement les problèmes.

Au niveau national, la rémunération restera un élément central pour nous. La situation se dégrade depuis longtemps et l'environnement inflationniste est alarmant. Nous souhaitons que 2022 permette un ajustement salvateur. Notre syndicat est force de proposition et encouragera les réflexions sur la transposition des dispositifs de la fonction publique afin de déployer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel de toutes les catégories professionnelles. Nous participerons à la poursuite du travail paritaire pour moderniser nos pratiques RH et exigerons à nouveau l'intégration de la rupture conventionnelle dans nos textes.

Nous œuvrons résolument en faveur de l'amélioration de vos conditions de travail et de la préservation de votre santé.

L'année sera marquée par l'élection de renouvellement des représentants du personnel. Il est essentiel en amont d'aménager le scrutin pour garantir une représentation conforme suite à la régionalisation. Le cadre doit être négocié rapidement pour permettre la validation par le CPN52 dès le mois de mars en prévision des échéances électorales de juin 2022. Il est important pour la CGC-CMA d'œuvrer à plus de démocratie afin de permettre l'expression de chaque syndicat en CPN56.

Nous avons besoin de vous tous, adhérents et sympathisants pour faire de ce scrutin une réussite. Le changement d'échelle demande plus d'effectifs sur les listes électorales et un soutien accru des délégués syndicaux de région qui se positionnent face à des directions solides, dans des contextes et enjeux nouveaux. Les relais territoriaux sont aujourd'hui nécessaires pour diffuser l'information, peser et être force de proposition face à un employeur régional. Le collectif a besoin de votre engagement et de vos compétences. Nos délégués syndicaux régionaux sont à votre écoute et vous accueilleront avec un grand plaisir. Vous pouvez les contacter simplement depuis notre site Internet **www.cgc-cma.fr**.

Nous vous remercions pour votre confiance et votre soutien au quotidien. Construisons ensemble des solutions d'avenir pour la réussite de chacun.

Au nom de tous les membres du Bureau national de la CGC CMA, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes plus cordiales salutations.

Nicolas TOLLAR



Président de la CGC-CMA

LES MISSIONS DE LA CGC CMA

1. Représenter et défendre les intérêts de **toutes les catégories du personnel** (employés, agents de maîtrise, cadres enseignants et administratifs), parmi lesquelles les adhérents comme les non adhérents, selon les dispositions législatives et réglementaires ;
2. Œuvrer, dans le cadre d'un **dialogue social constructif**, à la réussite de chaque établissement du réseau en tenant compte des contextes territoriaux ;
3. Défendre, aider et amplifier la **cohésion** entre les personnels des établissements issus de régions et/ou de départements différent(e)s, marqués par des histoires, des pratiques et des comportements, divers et variés ;
4. Améliorer les **conditions de travail** et la **santé au travail**, de façon juste et équitable, pour toutes et tous ;
5. Soutenir les initiatives et les actions qui ont pour objet de favoriser **l'accomplissement et l'épanouissement individuels**, quel que soit le poste occupé.